

Impôts 2025

Comment vous faire aider en cas de difficultés à remplir votre déclaration de revenus ?

Publié le 14 avril 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La procédure de déclaration des revenus de 2024 est ouverte depuis le 10 avril. Où indiquer les dépenses liées à vos frais kilométriques professionnels ? Celles liées aux frais de garde à domicile ou encore les revenus d'une location ? Des solutions gratuites existent pour vous aider. *Service-Public.fr* vous informe.

Contacter le service des impôts

Par téléphone

Vous pouvez contacter votre service des impôts des particuliers dont le numéro est indiqué sur votre avis d'imposition.

Vous pouvez également appeler le numéro non surtaxé **0 809 401 401** disponible du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 19 h.

Par messagerie sécurisée

Vous pouvez aussi passer par la messagerie sécurisée en vous connectant à votre espace Particulier du site impots.gouv.fr, en cliquant sur « Messagerie sécurisée » qui se trouve en haut à droite de la page. Vous pourrez poser votre question à un agent de l'administration fiscale.

Pour trouver le service compétent, rendez-vous sur le site ou l'application mobile des impôts, rubrique [Contact et prise de RDV](#).

Prendre un rendez-vous avec un agent de l'administration fiscale

Si vous avez un doute, un changement important de situation au cours de l'année 2024 ou un problème pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez prendre un rendez-vous avec un agent des Finances publiques. Dans ce cas, connectez-vous sur votre espace Particulier sur le site impots.gouv.fr, cliquez sur la rubrique « Contacts et RDV » en haut à droite de la page puis cliquez sur « Prendre rendez-vous ».

Vous pourrez choisir entre un rendez-vous par téléphone, par visioconférence ou sur place, au guichet, et choisir le créneau disponible. Pour finaliser votre demande, vous devrez indiquer vos nom et prénom, votre numéro fiscal, un numéro de téléphone et une adresse de courriel. Vous pourrez également modifier ou annuler votre rendez-vous si vous avez un empêchement. Une [carte](#) vous permet de retrouver les points d'accueil des Finances publiques.

Vous pouvez retrouver les agents DGFIP dans les [espaces France Services](#) mais aussi lors de rendez-vous ou de permanences en mairie, ou par visioconférence. Ils pourront répondre à toutes vos questions en ayant accès à votre dossier. Les France Services proposent aussi un accompagnement et vous guident dans vos démarches en ligne, suivant votre niveau d'autonomie. Attention, aucune déclaration papier ne pourra être réceptionnée dans les France Services.

À savoir

Des experts-comptables accompagnent aussi **gratuitement** les contribuables dans la déclaration de leurs revenus via le service [Allô impôt](#).

Le numéro vert **0 800 06 54 32** est mis à votre disposition de 9 h à 18 h :

- les 21 et 22 mai ;
- les 26 et 27 mai ;
- les 4 et 5 juin.

Les 22 et 27 mai et le 5 juin, la permanence sera ouverte jusqu'à 21 h